

DEMANDE D'ATTESTATION D'ACCUEIL

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Le dépôt des dossiers à l'Hôtel de Ville et dans les Mairies de proximité se fait uniquement sur rendez-vous à prendre par téléphone au 03.26.77.78.79.

1. Justificatifs d'identité

originaux + photocopies

- ♥ Si vous êtes français :
 - votre carte nationale d'identité ou votre passeport
- Si vous possédez la nationalité d'un des 26 pays membres de l'Union Européenne (ou de la Suisse, la Norvège ou l'Islande) :
 - votre carte nationale d'identité ou votre passeport de votre pays d'origine en cours de validité
- 🔖 Si vous possédez une autre nationalité :
 - votre titre de séjour en cours de validité mentionnant l'adresse de votre résidence actuelle

2. <u>Justificatifs de logement sur REIMS</u>

originaux + photocopies

- ♦ Si vous êtes propriétaire :
 - l'acte notarié de propriété
 - une facture d'eau, d'électricité ou de téléphone
- ♥ Si vous êtes locataire :
 - le contrat de location dans son intégralité (avec mention obligatoire de la surface du logement ou du nombre et de la composition des pièces du logement)
 - une quittance de loyer ou une facture d'eau, d'électricité ou de téléphone

3. Justificatifs de ressources de l'ensemble du foyer

58,24 euros bruts par jour et par personne hébergée

• les 3 derniers bulletins de salaire originaux + photocopies

A DEFAUT:

- L'avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022
- Une attestation sur l'honneur de non baisse des revenus moyens mensuel de votre foyer par rapport à ceux de 2022

4. Renseignements concernant la personne accueillie

Vous devrez connaître : les nom et prénoms, date et lieu de naissance de la personne que vous souhaitez héberger, son adresse à l'étranger, <u>le numéro de son passeport</u> ainsi que les dates exactes du séjour (maximum 90 jours)

Pour les mineurs venant en France sans le titulaire de l'autorité parentale, fournir une autorisation parentale détaillée (dates précises du séjour et motif, nom et adresse de l'hébergeant à qui la garde de l'enfant est confiée)

5. <u>Coût</u>

Fournir un **timbre fiscal électronique « attestation d'accueil »** <u>imprimé</u> **de 30 €** disponible sur le site : https://timbres.impots.gouv.fr (timbres valides durant 12 mois à compter de l'achat) ou dans certains bureaux de tabac.

Le traitement de votre dossier dans les meilleures conditions nécessite un délai d'environ 15 jours (il peut augmenter de quelques jours durant les vacances scolaires). Nous vous remercions de prendre en compte ces délais de traitement dans les dates de dépôt de vos demandes.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à appeler Reims Contact au 03.26.77.78.79.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la fiche rédigée sur ce thème par le site **Service-Public.fr**: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2191